

Textes réglementaires

Il n'y a pas longtemps, j'ai assisté à une réunion à Sudbury, où la Commission canadienne des transports tenait une audience, et j'ai appris que, la veille de l'audience, un haut fonctionnaire du ministère des Transports à Ottawa, sous les ordres de son ministre (M. Lang) avait émis un rapport. D'après ce rapport, Nordair qui avait fait une demande pour atterrir à Sudbury, ne recevrait pas la permission sous prétexte que les pistes d'atterrissage ne peuvent supporter des 737. Elles supportaient bien des DC-9, et ces avions n'ont une différence de poids avec les 737 que d'environ 1,000 livres; ils sont donc de la même taille. Il est intéressant de noter que le bureau de district d'où proviennent les rapports, et les mensurations ainsi que toutes les informations, a fait un rapport peu de temps avant, disant qu'au besoin les plus gros avions volant au Canada, les 747 pourraient y atterrir.

● (2020)

Voilà une chose intéressante car le directeur de l'aéroport qui n'est pas un employé du ministère des Transports mais de la ville de Sudbury a téléphoné au directeur régional de Toronto pour lui demander quel était l'état des pistes. On lui a répondu qu'elles étaient en meilleur état qu'avant, qu'elles étaient en excellente condition, qu'elles pourraient supporter des appareils de n'importe quel poids, qu'il n'y aurait aucun problème d'atterrissage et que l'infrastructure était suffisamment solide pour l'atterrissage de n'importe quel appareil.

Le directeur de l'aéroport est allé le dire au comité. Dans quelle situation cela a-t-il mis le commissaire, qui est un ancien? Il se trouvait là avec un rapport disant que, peu importe ce qui avait été fait à propos de cette demande, l'aéroport ne serait pas autorisé à recevoir ce genre d'avion, et, audience ou non, aucun avion ne pourrait atterrir à cet aéroport.

Je suis certain que ce rapport était confidentiel. Je suis certain que si un tel rapport existait, il était très confidentiel et destiné uniquement à un haut fonctionnaire et au ministre. Voilà l'un des pires abus qui ait été commis dans quelque domaine que ce soit.

Des progrès ont été réalisés au comité des règlements et autres textes réglementaires. J'estime qu'il a fait d'excellentes recommandations. On doit féliciter ses membres de leur travail. Leur intention n'est pas de détruire notre régime de gouvernement, le gouvernement actuel ou l'organisation de notre Fonction publique, mais ils veulent s'assurer que le public canadien obtient tous les renseignements possibles et j'estime que nous devons les appuyer et reconduire leur mandat pour qu'ils puissent poursuivre leurs travaux.

Je demande sincèrement au gouvernement de bien réfléchir avant d'invoquer la piètre excuse, chaque fois, que la divulgation du renseignement nuirait au Canada. Si, lorsqu'il examine les renseignements que lui fournissent ses fonctionnaires, chaque ministre se demandait s'il convient que ces renseignements devraient être confidentiels, il pourrait peut-être communiquer une bonne partie de ces renseignements et faire des députés, des membres de la tribune de la presse et des citoyens canadiens des gens bien mieux renseignés. Cela renforcerait sensiblement le régime parlementaire et la démocratie au Canada.

[M. Peters.]

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Madame l'Orateur, c'est la première fois depuis la révision temporaire des articles du Règlement concernant les travaux de subsides que les oppositionnels profitent du moyen leur permettant de se servir des jours désignés pour proposer des motions qui doivent faire l'objet d'un vote, mais qui, si elles sont acceptées par la Chambre, ne constituent pas nécessairement une motion de défiance envers le gouvernement.

Lorsque le Règlement a été modifié en 1968, on a décidé que les motions de l'opposition qui devaient faire l'objet d'un vote étaient par définition des motions de défiance. Auparavant, les motions de subsides de l'opposition étaient souvent rédigées de façon affirmative et au moins trois de ces motions ont été adoptées depuis vingt ans. Je suis heureux de signaler au député qu'en partie du moins à cause des dispositions temporaires du Règlement, le gouvernement trouve la motion d'aujourd'hui tout à fait acceptable et exhorte la Chambre à l'appuyer.

Des voix: Bravo!

M. Sharp: Pour la première fois depuis 1963, un gouvernement a pu accepter la motion d'un membre de l'opposition sur les subsides, et il y a lieu d'en féliciter, pour une grande part, mon ami le député de Peace River (M. Baldwin). Il s'est fait fermement l'avocat d'une optique plus vaste à l'égard de l'information gouvernementale, et en évitant le ton discordant ou partisan, il a réussi à orienter petit à petit la question vers une solution positive.

Je me permettrai une légère digression en faisant observer que le député a d'ailleurs appliqué cette attitude honnête et constructive, non dépourvue de sens critique il faut le dire et sans complaisance, à son rôle de leader de l'opposition à la Chambre et je suis sûr que les leaders à la Chambre, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et le député de Richmond (M. Beaudoin), reconnaîtront que la méthode qu'il a su utiliser s'est avérée inestimable, non seulement dans la gestion quotidienne des affaires de la Chambre mais aussi à l'égard des travaux relatifs aux réformes de la procédure.

J'espère que le député restera assez longtemps avec nous pour que nous puissions continuer à faire avancer davantage les réformes de la procédure et je sais que pour lui le débat de ce soir est lié à cette autre question, ce que je comprends fort bien car j'estime qu'il s'agit de questions connexes.

Le comité mixte des règlements et autres textes réglementaires a été saisi de la question que nous débattons actuellement et des affaires qui s'y rapportent depuis presque trois ans. C'est au cours des 13 ou 14 derniers mois qu'on a réalisé les progrès les plus marqués. Il est intéressant de noter que ni d'un côté, ni de l'autre, pas plus du côté de l'opposition que du gouvernement, les approches soient demeurées statiques. Ceci est sans doute le reflet de la manière constructive avec laquelle les co-présidents ont mené les débats.

Des voix: Bravo!

M. Sharp: Je voudrais féliciter le président représentant la Chambre, qui a reçu mon témoignage, et qui a dirigé les débats d'une manière extrêmement impartiale et constructive. Je mentionnerais aussi la collaboration précieuse du député de Kenora-Rainy River (M. Reid) qui a montré un intérêt tout particulier pour cette question.